



**SCOUTS**<sup>®</sup>  
Creating a Better World

World Organization of the Scout Movement  
Organisation Mondiale du Mouvement Scout  
Всемирная Организация Скаутского Движения  
Organización Mundial del Movimiento Scout  
المنظمة العالمية للحركة الكشفية

**World Scout Bureau, Central Office  
Bureau Mondial du Scoutisme, Siège**

Rue du Pré-Jérôme 5  
Case Postale 91  
1211 Genève 4 Plainpalais  
SUISSE

**Phone** (+41 22) 705 10 10  
**Fax** (+41 22) 705 10 20  
**Email** worldbureau@scout.org  
**Web** scout.org

**Circulaire N° 33/2009**

Aux: Commissaires internationaux

Novembre 2009

**Groupe de Travail sur le Réexamen de la Gouvernance -  
documents de consultation**

Chers amis et collègues,

J'ai le plaisir de vous envoyer en annexe trois documents de discussion préparés par le Groupe de Travail sur le Réexamen de la Gouvernance. Il s'agit de:

- Document 2: Représentation et Communication
- Document 3: Fonctionnement
- Document 4: Comité Mondial et Comités Régionaux du Scoutisme.

Veuillez lire attentivement ces documents. Toutes les Organisations Scoutes Nationales sont priées d'envoyer leurs commentaires sur les idées et propositions que contiennent ces documents au Groupe de Travail sur le Réexamen de la Gouvernance d'ici au 31 janvier 2010, afin que les recommandations finales puissent être soumises à l'examen du Comité Mondial du Scoutisme en mars 2010.

Cordialement,

Luc Panissod  
Secrétaire Général OMMS

DOCUMENT DE DISCUSSION 2  
DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE  
REEXAMEN DE LA GOUVERNANCE

# REPRÉSENTATION ET COMMUNICATION

---

Novembre 2009

***Les documents de discussion suivants ont été produits par le Groupe de Travail sur le Réexamen de la Gouvernance afin de stimuler une réflexion contribuant à son travail:***

- 1. *Qualité de Membre de l'OMMS*** – envoyé aux membres du Comité Mondial du Scoutisme et aux Jeunes Conseillers. Des propositions ont été faites par la suite au Comité Mondial du Scoutisme en septembre 2009
- 2. *Représentation et Communication*** – distribué au niveau des Organisations Scoutes Nationales (OSN) en novembre 2009
- 3. *Fonctionnement*** – distribué au niveau des OSN en novembre 2009
- 4. *Comité Mondial et Comités Régionaux du Scoutisme*** – distribué au niveau des OSN en novembre 2009

***Les commentaires sur ce document de discussion devront être envoyés avant le 31 janvier 2010 afin que les recommandations finales puissent être soumises à l'examen du Comité Mondial du Scoutisme en mars 2010.***

# **GROUPE DE TRAVAIL SUR LE REEXAMEN DE LA GOUVERNANCE**

## **DOCUMENT DE DISCUSSION NUMERO 2**

### **REPRESENTATION ET COMMUNICATION**

#### **1. Participation des jeunes - introduction**

1.1 Le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial a été introduit sous forme de mesure provisoire dans le cadre de la Conférence de Thessalonique en 2002. Pour cette raison, le Forum n'est pas mentionné dans la Constitution de l'OMMS. Naturellement, le GTRG est conscient que les Conférences suivantes n'ont pas pris la décision de modifier le statut actuel du Forum, mais il est néanmoins convaincu d'une intense motivation à tous les niveaux tournée vers le renforcement de la participation des jeunes au Comité Mondial du Scoutisme. Nous devrions solliciter l'élection de jeunes membres au Comité Mondial du Scoutisme, tel que requis par la Conférence.

1.2 Toutefois et dans cette attente, la Conférence suggère de renforcer le rôle des Jeunes Conseillers, qui est un concept déjà très largement accepté. Les Jeunes Conseillers ont une base bien établie de légitimité au sein du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial. Selon le GTRG, le concept de Jeunes Conseillers, associé à leur rôle clairement défini au niveau international, devrait être confirmé mais sans oublier le renforcement et une formalisation du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial.

1.3 Les Conférences successives ont demandé aux OSN de nommer de jeunes délégués ; de nombreux signes de progrès à cet égard sont observables. Le GTRG propose des idées (pas vraiment novatrices) visant à accélérer le processus qui reçoit selon nous un soutien presque unanime.

1.4 Afin d'encourager une baisse de la moyenne d'âge des membres élus, ayant le droit du vote, du Comité Mondial du Scoutisme, le GTRG propose une série d'options accueillant tout commentaire.

1.5 Les paragraphes 2, 3 et 4 du présent document de discussion contiennent des idées nécessitant le recueil des commentaires des Organisations Scoutes Nationales afin que des recommandations finales puissent être formulées pour le Comité Mondial du Scoutisme qui se tiendra en mars 2010.

#### **2. Jeunes Conseillers et Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial**

- Les Jeunes Conseillers élus par le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial pourraient être des membres d'office non votants du Comité Mondial du Scoutisme. Ils pourraient avoir le rôle de consultants auprès du Comité Mondial du Scoutisme et prêter assistance à l'élaboration des politiques générales.
- Le nombre de Jeunes Conseillers devrait-il changer ? Ils sont actuellement six. La question est de quelle manière l'équipe des Jeunes Conseillers peut être le plus efficace possible. Accroître le nombre de Conseillers engendrerait un plus grand partage du travail par des personnes déjà très occupées. Mais le coût n'en serait que plus important ce qui, dans certaines circonstances, est d'ores et déjà un défi. Par principe, le GTRG suggère que l'ensemble des coûts de la participation des Jeunes Conseillers soit à la charge du budget de l'OMMS.
- Nous proposons que l'OMMS continue à prendre en charge l'organisation du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial dans le futur, de préférence immédiatement avant la Conférence Mondiale du Scoutisme, comme c'est le cas actuellement. Le Forum doit être inclus dans la structure de gouvernance de l'OMMS, dans le cadre de la Constitution, en tant qu'organe de consultation et d'élaboration des politiques.
- Le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial est actuellement défini comme étant un « outil pédagogique ». Cependant, cet aspect éducatif ne devrait-il pas être supprimé, étant donné que la plupart des participants ne font plus partie du Programme des jeunes ? En outre, la nécessité d'une plate-forme pour le débat et

l'élaboration de politiques pour les jeunes est pressante, alors que la nécessité d'une autre manifestation éducative n'est pas aussi forte ; le Moot Scout Mondial, par exemple, est organisé tous les quatre ans. Enfin, l'idée de désigner les participants d'une manifestation éducative en tant que « délégués » provoque aujourd'hui une confusion inutile. La définition du Forum pourrait être la suivante :

**« Le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial est une plate-forme qui permet aux jeunes membres du Mouvement de participer activement au processus de prise de décision, de discuter et d'exprimer leurs points de vue et leurs besoins. Le Forum procède à l'élection des Jeunes Conseillers du Comité Mondial du Scoutisme, selon les arrangements approuvés par le Comité Mondial du Scoutisme. »**

- Afin de renforcer le rôle du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial, le statut de ses recommandations peut devoir être amélioré. Les recommandations sont actuellement soumises à l'examen du Comité Mondial du Scoutisme. Mais le fait de conserver le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et la Conférence Mondiale du Scoutisme radicalement séparés, tels qu'ils le sont aujourd'hui, engendre, d'un point de vue de gouvernance, la structure parallèle que tant nous reprochent. Cette séparation pourrait être actuellement évitée par la prise en charge des problèmes soulevés, sans oublier leur présentation à la Conférence, par le Comité Mondial du Scoutisme et/ou les OSN. Selon nous, cette relation n'est pas encore suffisamment bien définie. Il nous a été suggéré de soumettre les recommandations du Forum pour examen à la Conférence Mondiale du Scoutisme, de sorte que si elles sont adoptées par la Conférence, elles deviendront des résolutions de la Conférence. Cette suggestion devra alors être incluse dans les Règles de procédure de la Conférence.
- Il nous a également été suggéré qu'il serait utile que la définition de « jeunes » soit reconsidérée dans le contexte de la participation des jeunes à la gouvernance de l'OMMS, en n'assimilant pas, par exemple, cette définition à celle de Routiers, relative aux personnes au sein du Programme des jeunes. Quoi qu'il en soit, les définitions proposées ne doivent pas être fondées sur les programmes éducatifs ni sur la formation des responsables, car ces points varient énormément en fonction des OSN. La limite d'âge à 30 ans convient-elle ?

### **3. Délégués plus jeunes à la Conférence Mondiale du Scoutisme**

3.1 Il est possible d'encourager des délégués plus jeunes à se joindre à la Conférence au moyen des actions suivantes :

- Des droits d'inscription réduits pour les jeunes délégués et plus élevés pour les plus âgés.
- La définition d'un quota pour les délégués de moins de 30 ans et au moins un délégué de moins de 26 ans (ceci pourrait avoir pour effet, déjà apparent dans un grand nombre de délégations, la présence de délégués du Forum à la Conférence, malgré le problème de disponibilité pour assister aux deux événements).

### **4. Jeunes membres du Comité Mondial du Scoutisme**

- Il nous a été suggéré d'autoriser chaque OSN à nommer jusqu'à deux candidats, un de moins de 30 ans et l'autre de plus de 30 ans (cela pourrait se faire sans augmenter le nombre de places au Comité).
- Ainsi, deux tours d'élection pourraient être organisés ayant pour objectif d'avoir au moins quatre candidats de moins de 30 ans.

### **5. Conférence Mondiale du Scoutisme - introduction**

5.1 La Conférence constitue l'organe suprême du Scoutisme mondial. Son statut et sa légitimité doivent être protégés. Les OSN, selon nous, s'attendent à des changements importants en ce qui concerne leur mode de vote - en particulier, le vote électronique est souhaité par de nombreux membres. Ceci est notamment visible dans les résolutions adoptées en Corée. Néanmoins, ce besoin ne doit pas forcément affecter la répartition

actuelle de six votes par délégation. Un système de vote électronique est clairement à disposition (de tels systèmes sont déjà utilisés lors des Conférences de l'AMGE).

5.2 La répartition actuelle de six votes par OSN n'a pas été sérieusement remise en cause et est considérée par beaucoup comme étant équitable et efficace, ce qui n'est pas le cas d'un seul vote, comme dans le cas des Fédérations par exemple où le vote peut être segmenté, ou en cas de volonté d'une délégation de présenter une réponse notée concernant le thème du vote. La Résolution 6/08 de la Conférence de Corée est pertinente ici.

5.3 Il nous a été signalé que nos Conférences offraient trop de diversions détournant d'un examen adéquat des résolutions proposées et des élections. Du temps devrait être alloué à la discussion et au débat de questions critiques.

5.4 Les paragraphes 6, 7 et 8 du présent document de discussion contiennent des idées nécessitant le recueil des commentaires des Organisations Scoutes Nationales afin que des recommandations finales puissent être formulées pour le Comité Mondial du Scoutisme qui se tiendra en mars 2010.

## **6. Systèmes de vote pour la Conférence Mondiale du Scoutisme**

6.1 Le GTRG suggère que les candidats au Comité Mondial du Scoutisme soient élus par système électronique, un par un, jusqu'à ce que le nombre total de postes à pourvoir soit atteint. La Conférence peut ainsi considérer et élaborer la composition finale du Comité Mondial du Scoutisme, au fur et à mesure des votes.

6.2 En cas d'accueil favorable de la proposition de deux nominations par OSN (voir paragraphe 4), la procédure devrait s'adapter à cette approche.

## **7. Droits de vote à la Conférence Mondiale du Scoutisme**

7.1 La répartition actuelle de six votes par délégation doit-elle être modifiée ?

7.2 Le document de discussion 1, ainsi que la décision ultérieure du Comité Mondial du Scoutisme relative au statut d'Organisations Scoutes Accréditées pour les organisations scoutistes ne se qualifiant pas pour la reconnaissance en tant qu'OSN, soulèvent la question des droits de vote pour les organes accrédités. Nous estimons qu'il ne devrait pas y avoir de modification du système actuel où seules les OSN disposent de droits de vote à la Conférence.

## **8. Le format de la Conférence Mondiale du Scoutisme**

8.1 De nombreuses personnes semblent apprécier le processus du Comité spécial ainsi que les réunions régionales lors de la Conférence mondiale. En effet, ils nous permettent une approche adéquate des résolutions et autres discussions avant qu'elles ne soient débattues en salle plénière. Il n'est pas nécessaire que tous les délégués assistent à ces séances spéciales, mais uniquement des groupes plus petits (comme cela a été le cas pour le Comité spécial organisé en Corée).

8.2 En parallèle ou en supplément, des discussions plus poussées pourraient avoir lieu lors des rassemblements régionaux se tenant lors de la Conférence.

8.3 Cela suppose également que les résolutions soient proposées au début de la Conférence.

## **9. Communication - introduction**

9.1 Le groupe de travail se réjouit d'avoir observé des améliorations en matière de communication, et notamment en ce qui concerne les OSN. Tous les moyens de communication possibles devraient être utilisés, et cela de manière systématique.

9.2 Le GTRG ne pense pas qu'il soit nécessaire de modifier le régime de gouvernance dans le but d'améliorer la communication. Par contre, un effort concerté est nécessaire afin de viser à identifier tous les auditoires et de s'assurer que des méthodes adéquates soient utilisées pour entendre et informer ceux-ci. Le GTRG estime que le régime officiel actuel est approprié, toutefois les commentaires des OSN sur ce point sont les bienvenus.

**Groupe de Travail sur le Réexamen de la Gouvernance – Novembre 2009**

***Les commentaires sur ce document de discussion devront être envoyés avant le 31 janvier 2010 afin que les recommandations finales puissent être soumises à l'examen du Comité Mondial du Scoutisme en mars 2010.***

***Veillez envoyer vos commentaires:***

*Par courriel à : [grtf@scout.org](mailto:grtf@scout.org)*

***Par courrier postal à***

Governance Review Task Force / Groupe de Travail sur le Réexamen de la Gouvernance  
World Scout Bureau/Bureau Mondial du Scoutisme  
Rue du Pré-Jérôme 5  
P.O. Box 91  
1211 Genève 4 Plainpalais  
SUISSE

DOCUMENT DE DISCUSSION 3  
DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE  
REEXAMEN DE LA GOUVERNANCE

# FONCTIONNEMENT

---

Novembre 2009

***Les documents de discussion suivants ont été produits par le Groupe de Travail sur le Réexamen de la Gouvernance afin de stimuler une réflexion contribuant à son travail:***

- 1. *Qualité de Membre de l'OMMS*** – envoyé aux membres du Comité Mondial du Scoutisme et aux Jeunes Conseillers. Des propositions ont été faites par la suite au Comité Mondial du Scoutisme en septembre 2009
- 2. *Représentation et Communication*** – distribué au niveau des Organisations Scoutes Nationales (OSN) en novembre 2009
- 3. *Fonctionnement*** – distribué au niveau des OSN en novembre 2009
- 4. *Comité Mondial et Comités Régionaux du Scoutisme*** – distribué au niveau des OSN en novembre 2009

***Les commentaires sur ce document de discussion devront être envoyés avant le 31 janvier 2010 afin que les recommandations finales puissent être soumises à l'examen du Comité Mondial du Scoutisme en mars 2010.***

# **GROUPE DE TRAVAIL SUR LE REEXAMEN DE LA GOUVERNANCE**

## **DOCUMENT DE DISCUSSION NUMERO 3**

### **FONCTIONNEMENT**

#### **1. Introduction**

1.1 Il ressort clairement des débats ayant eu lieu au cours des Conférences Mondiales du Scoutisme que les Organisations Scoutes Nationales apprécient les services rendus dans leurs environnements. Les manifestations et le soutien au niveau régional sont toujours en tête des priorités. La gouvernance, à tous les niveaux, doit tenir compte de ce fait, en particulier dans le cadre de notre mode de fonctionnement. Le présent document de discussion traite de certains problèmes portés à notre attention, et les commentaires des OSN sont les bienvenus afin de nous aider à formuler nos recommandations au Comité Mondial du Scoutisme. Ces recommandations peuvent impliquer des propositions d'amendement à la Constitution ou d'autres actions pour lesquelles des changements constitutionnels ne sont pas requis.

1.2 Dans le cadre de notre travail, il est devenu évident que le profil de l'Association Bureau Mondial du Scoutisme (WSB Inc - l'organe juridique propriétaire et signataire des contrats pour le Scoutisme mondial) doit être valorisé et ceci est soulevé ici, dans le contexte opérationnel, ainsi que dans le document de discussion 4 – Comité Mondial et Comités Régionaux du Scoutisme, du point de vue constitutionnel.

#### **2. Délégation de pouvoirs par le Comité Mondial du Scoutisme**

Il est important que le Secrétaire Général et son équipe disposent de toute autorité nécessaire dans l'exécution de leur travail et – outre les fonctions courantes – cela nécessite la délégation des pouvoirs du Comité, qui implique souvent une importante liberté d'action. Nous pensons que le Comité Mondial du Scoutisme devrait prendre acte et analyser régulièrement de telles délégations de pouvoirs. La liste des délégations devrait être disponible dans le dossier des politiques générales et procédures (voir ci-après).

#### **3. OSN potentielles**

3.1 Lorsqu'une organisation scoute cherche à être reconnue en tant qu'OSN, il nous semble que son statut dans l'OMMS devrait être plus clair. Les services à la disposition des OSN potentielles, ainsi que toutes les invitations courantes à participer aux activités de l'OMMS, devraient être inclus dans une déclaration formelle édictée par le Comité Mondial du Scoutisme, et qui devrait être régulièrement revue et publiée (dans le dossier des politiques générales et procédures).

3.2 La déclaration pourrait, par exemple, inclure des informations détaillées relatives à l'étendue de la participation des OSN potentielles dans des activités telles que les événements scouts mondiaux de jeunes. Ceci permettrait aux organisateurs de ces manifestations de savoir quelle est la meilleure manière de faire participer ces organisations.

3.3 Nous n'avons pas l'intention de créer une catégorie formelle d'« OSN potentielles » mais simplement de clarifier ce à quoi peut s'attendre, en matière de participation et de soutien, un groupe cherchant à adhérer à l'OMMS.

#### **4. Participation du Comité Mondial du Scoutisme dans le travail entre les réunions**

4.1 Le rôle du Comité de Direction a été porté à notre attention. Le Comité de Direction comprend le Président, les deux Vice-Présidents et le Secrétaire Général et ne dispose actuellement d'aucun pouvoir exécutif. Il est responsable de la préparation de l'ordre du jour pour la prochaine session du Comité Mondial du Scoutisme. Certains ont plaidé en faveur de la création d'un comité exécutif pour pouvoir travailler entre les sessions du Comité Mondial du Scoutisme. Nous estimons, cependant, qu'une bonne communication permet l'examen de sujets urgents par tous les membres du comité entre les sessions. La possibilité d'organiser des réunions supplémentaires est mentionnée dans le document de discussion 4 - Comité Mondial et Comités Régionaux du Scoutisme.

#### **5. Règlements et méthodes à suivre destinés au Comité Mondial du Scoutisme**

5.1 Les débats du Comité devraient être régis par des règlements ou des règles de procédure. Certaines dispositions du règlement additionnel existant pourraient être incluses ici. Les questions à traiter sont, notamment, les méthodes à suivre dans le cadre des sessions du Comité, les références non constitutionnelles au WSB Inc (Association Bureau Mondial du Scoutisme) et autres. Ces règlements et méthodes à suivre devraient être approuvés par chaque Comité Mondial du Scoutisme, au début de la période triennale.

5.2 La responsabilité qui incombe au Secrétaire Général de fournir des conseils quant à la procédure à suivre lors des réunions du Comité, devrait être clairement indiquée dans la Constitution comme étant l'une de ses fonctions (voir le document de discussion 4 – Comité Mondial et Comités Régionaux du Scoutisme).

5.3 Dans le cadre de son travail, le Comité Mondial du Scoutisme élabore des politiques générales et des procédures. Elles sont parfois difficiles à trouver après les approbations initiales ; un dossier spécial devrait être créé afin que ces documents soient facilement accessibles, non seulement pour le Comité mais aussi pour les Organisations Scoutes Nationales et autres.

#### **6. Contrôles internes et risque de l'entreprise**

6.1 À l'instar de toutes les entreprises ou sociétés, l'OMMS a besoin d'évaluer les risques qu'elle encourt dans le cadre de ses activités et de mettre en place des méthodes de contrôle appropriées. Il s'agit d'une prescription légale requise dans la plupart des juridictions, mais également de bonne pratique. Les fonctions du Comité Mondial du Scoutisme, dans la Constitution, devraient refléter ces points (voir le document de discussion 4 – Comité Mondial et Comités Régionaux du Scoutisme).

#### **7. Organes consultatifs**

7.1 Il existe un certain nombre d'organes disposant du statut consultatif accordé par le Comité Mondial du Scoutisme. Nous n'avons pas réellement d'opinion sur ce fait,

excepté d'affirmer que lorsque un tel organe agit de sorte à porter préjudice aux politiques de l'OMMS ou à son unité, le Comité ne devrait pas hésiter à utiliser ses pouvoirs pour retirer le statut consultatif.

## **8. Orientation/formation des membres du Comité**

8.1 Une formation est pour l'instant dispensée aux nouveaux membres du Comité Mondial du Scoutisme et ceci doit être encouragé et amplifié dans un objectif de clarification des responsabilités du membre du Comité en ce qui concerne les points suivants :

- Mission et but
- Nomination et travail avec le Secrétaire Général
- Supervision financière
- Ressources
- Probité légale et obligation de rendre des comptes
- Planification organisationnelle
- Evaluation de la performance du Comité
- Profil du Scoutisme
- Renforcement du programme et des services de l'OMMS.

## **9. Auto-évaluation par les membres du Comité Mondial du Scoutisme**

9.1 Dans le cadre de la responsabilité générale qui incombe aux membres du Comité d'évaluer leur travail, chaque individu devrait être tenu (de par les règlements et les méthodes à suivre) de procéder à une auto-évaluation. Le Comité devrait également procéder de même, sur une base collective et à des intervalles appropriés.

9.2 Un résumé de cette auto-évaluation, ainsi que des détails relatifs à l'assiduité aux événements etc. des membres du Comité, seront publiés avant chaque Conférence Mondiale du Scoutisme.

## **10. Rôle du Président**

10.1 Selon nous, il reste un vide à combler dans la description du rôle du Président du Comité Mondial du Scoutisme. Dans le rapport du Groupe d'évaluation (2003), une proposition avait été faite d'adopter le terme de « President » en anglais (au lieu de "Chairman") et d'étendre le rôle actuel qui ne présente pour seule obligation que de présider aux sessions officielles du Comité/de la Conférence. Nous estimons que cette idée est encore d'actualité.

10.2 Le rôle du Président peut être élargi afin de préciser qu'il ou elle, et pas uniquement le Secrétaire Général, tient les fonctions de représentation à grande échelle de l'OMMS ; tant en interne qu'au niveau mondial.

## **11. Localisation du personnel**

11.1 Bien qu'il ne soit pas dans nos fonctions d'émettre des recommandations sur la gestion du personnel, il nous semble que la localisation du personnel dans les Régions, tout comme au niveau central, soit toujours et encore nécessaire – et pas absolument dans un seul endroit par Région, car des modes de travail flexibles sont souvent bien utiles (des cadres à domicile par exemple, bien que nous admettions que la perte de leur participation au sein des équipes constitue un argument allant à l'encontre de cette approche).

### **Groupe de Travail sur le Réexamen de la Gouvernance – Novembre 2009**

***Les commentaires sur ce document de discussion devront être envoyés avant le 31 janvier 2010 afin que les recommandations finales puissent être soumises à l'examen du Comité Mondial du Scoutisme en mars 2010.***

***Veillez envoyer vos commentaires:***

*Par courriel à : [grtf@scout.org](mailto:grtf@scout.org)*

***Par courrier postal à***

Governance Review Task Force / Groupe de Travail sur le Réexamen de la Gouvernance  
World Scout Bureau/Bureau Mondial du Scoutisme  
Rue du Pré-Jérôme 5  
P.O. Box 91  
1211 Genève 4 Plainpalais  
SUISSE

DOCUMENT DE DISCUSSION 4 DU GROUPE  
DE TRAVAIL SUR LE REEXAMEN DE LA  
GOUVERNANCE

# COMITE MONDIAL ET COMITES REGIONAUX DU SCOUTISME

---

Novembre 2009

*Les documents de discussion suivants ont été produits par le Groupe de Travail sur le Réexamen de la Gouvernance afin de stimuler une réflexion contribuant à son travail:*

- 1. Qualité de Membre de l'OMMS** – envoyé aux membres du Comité Mondial du Scoutisme et aux Jeunes Conseillers. Des propositions ont été faites par la suite au Comité Mondial du Scoutisme en septembre 2009
- 2. Représentation et Communication** – distribué au niveau des Organisations Scoutes Nationales (OSN) en novembre 2009
- 3. Fonctionnement** – distribué au niveau des OSN en novembre 2009
- 4. Comité Mondial et Comités Régionaux du Scoutisme** – distribué au niveau des OSN en novembre 2009

***Les commentaires sur ce document de discussion devront être envoyés avant le 31 janvier 2010 afin que les recommandations finales puissent être soumises à l'examen du Comité Mondial du Scoutisme en mars 2010.***

# **GROUPE DE TRAVAIL SUR LE REEXAMEN DE LA GOUVERNANCE**

## **DOCUMENT DE DISCUSSION NUMÉRO 4**

### **COMITE MONDIAL ET COMITES REGIONAUX DU SCOUTISME**

#### **1. Introduction**

1.1 L'interaction entre le niveau mondial et le niveau régional du Scoutisme mondial a généré beaucoup d'émotions. Selon le GTRG, il est également utile de mieux comprendre ce phénomène.

1.2 Dans le document de discussion 3 – Fonctionnement, nous valorisons le besoin de régionalisation du personnel sans oublier d'affirmer également l'importance de fournir, localement et dans la mesure du possible, les services aux OSN ; en effet, cela nous semble être le meilleur moyen de soutenir le Mouvement au niveau national. Le paragraphe 2 contient quelques observations sur les Régions concernant lesquelles nous souhaiterions recevoir les commentaires des OSN.

1.3 Toutefois, nous sommes conscients qu'un conflit est toujours chose possible lorsque sont présents deux organes élus, pouvant chacun revendiquer sa légitimité et (en dépit des dispositions dans les Constitutions, tant mondiale que régionales) passer beaucoup de temps à débattre des priorités, alors que l'objectif est l'unité du Scoutisme mondial et la prestation des services aux OSN.

1.4 Pour cette raison, nous soumettons, pour commentaires, une proposition significative de changement : la gouvernance de l'OMMS, considérée à tous les niveaux, pourrait se faire par le biais de la Conférence Mondiale du Scoutisme et du Comité Mondial du Scoutisme, en association avec des Comités régionaux élus dans les Régions mais agissant en relation directe avec le Comité Mondial du Scoutisme; les Présidents des Comités régionaux seraient des membres votants du Comité Mondial du Scoutisme. Le paragraphe 3 aborde ce point – nous attendons les commentaires des OSN.

1.5 D'autres propositions relatives au Comité Mondial du Scoutisme sont également mentionnées au paragraphe 3.

1.6 Il va pour ainsi dire de soi qu'une bonne relation entre l'OMMS et la Fondation du Scoutisme Mondial est vitale. Nous abordons ce sujet au paragraphe 4. Les points de vue des OSN sur cette question critique seront très précieux.

1.7 Enfin, ce document aborde des points détaillés relatifs aux fonctions du Comité Mondial du Scoutisme et de l'Association Bureau Mondial du Scoutisme (WSB Inc.), au sujet desquels les commentaires sont les bienvenus.

#### **2. Régions**

2.1 Les commentaires et les suggestions suivants ont parfois été faites :

- Dans le cadre de la répartition des pays dans les Régions existantes, certains pays se demandent s'ils ne seraient pas mieux servis s'ils étaient dans une autre Région. Il est difficile de trouver une solution à ce problème et le moyen le plus pratique est probablement de laisser le Comité Mondial du Scoutisme décider des Régions, comme c'est actuellement le cas.
- Le nombre de pays par Région diffère grandement d'une Région à l'autre. Est-ce un problème ?

- La langue peut être un point délicat ayant un impact négatif sur les réunions/la coopération au sein et entre les Régions.
- En cas de création de nouvelles régions ou de changements importants, l'OMMS devrait supporter des charges financières supplémentaires.

2.2 De nombreuses différences apparaissent entre les diverses constitutions régionales actuelles. Par exemple :

- La réglementation financière
- L'affiliation de membres associés
- Le nombre de membres élus et leur mandat
- Avant que les Présidents des Comités régionaux ne deviennent membres du Comité Mondial du Scoutisme, leur participation aux réunions du Comité mondial n'était pas évoquée de manière systématique dans les constitutions régionales.

2.3 Une certaine cohérence devrait exister entre les Régions au niveau des dispositions liées à la gouvernance. En général :

- Des rapports et des états financiers appropriés devraient être communiqués au Comité Mondial du Scoutisme et à son Trésorier.
- Des règles de procédure devraient être instaurées pour toutes les rencontres et conférences régionales.

2.4 Toutes ces dispositions ne pourraient-elles pas se trouver dans une seule et unique publication pour l'ensemble de l'OMMS (cela serait le cas si la suggestion faite au point 3 ci-après devait être adoptée) ?

### **3. Le Comité Mondial du Scoutisme**

#### **3.1 Un solide partenariat régional/mondial**

3.1.1 Un des moyens possibles d'ouvrir un débat actif, au niveau du Comité Mondial du Scoutisme, en ce qui concerne différents sujets fondés sur une grande variété d'expériences vécues par ses membres pourrait être :

- En plus des comités existants au sein du Comité Mondial du Scoutisme, des comités pour les Régions (tel que, notamment, le Comité Africain) sont créés et répondent directement au Comité Mondial du Scoutisme ;
- Les membres de ces comités sont élus au cours d'un événement régional adéquat ou d'une conférence régionale se tenant l'année précédant la Conférence Mondiale du Scoutisme, afin d'entrer en fonction lors de la Conférence Mondiale (le délai entre les deux manifestations doit être aussi court que possible, mais est utile pour une bonne préparation des membres élus). Ces membres seraient élus pour une durée de trois ans, avec la possibilité d'être réélus une fois mais, pour une question de principe, le mandat devrait être de la même durée que celui des membres du Comité Mondial du Scoutisme.

- Le Président du Comité, élu parmi les membres élus au cours de la manifestation ou de la conférence régionale, serait un membre avec droit de vote du Comité Mondial du Scoutisme, pour la période triennale qui suit, en plus des douze personnes élues par la Conférence Mondiale du Scoutisme.
- Les procédures relatives au fonctionnement des Comités régionaux sont énoncées dans la Constitution de l'OMMS.

3.1.2 Les réunions des Comités régionaux pourraient se tenir en même temps et au même endroit que celles du Comité Mondial du Scoutisme (de même qu'à d'autres occasions dans les Régions) et nous suggérons que cela se fasse au moins une fois par triennat.

3.1.3 Nous pensons que cette modification de notre approche actuelle maintiendrait et, en fait, développerait notre capacité à refléter l'esprit du Scoutisme mondial dans les différents pays et les différentes cultures, tout en optimisant l'unité. Nous avons bien à l'esprit la Résolution 6/08 de la Conférence de Corée, relative aux systèmes d'élection, qui est pertinente ici. Cette modification s'inscrit également dans le cadre des idées développées dans le document de discussion 2 – Représentation et Communication.

3.1.4 Une des conférences régionales a récemment appelé à remettre en question la décision d'instituer des mandats de trois ans dans le cadre du Comité Mondial du Scoutisme. Le groupe de travail n'a pas encore examiné ce détail, et les commentaires des OSN sont les bienvenus à cet égard.

3.1.5 Aucune proposition n'a été présentée quant à modifier le fait que le personnel du Bureau fait officiellement rapport au Secrétaire Général. Cela ne signifie pas que le personnel du Bureau n'aurait pas de bonnes relations avec les Comités régionaux, et en particulier à travers les directeurs régionaux qui continueraient à apporter leur soutien aux Comités régionaux, au même titre que les directeurs du siège du BMS soutiennent les sous-comités et les groupes de travail existants du Comité Mondial du Scoutisme. Le système actuel de nomination des directeurs régionaux par le Secrétaire Général, avec l'assentiment du Comité régional, a suscité des inquiétudes dans le passé, mais en ce qui concerne les deux nominations les plus récentes, la procédure s'est déroulée de façon très positive. Il s'agit davantage d'un problème de style qu'autre chose, mais le terme « accord » pourrait être remplacé par « consultation ».

3.1.6 La proposition ci-dessus demanderait une modification constitutionnelle considérable et il est par conséquent important d'obtenir l'opinion d'un maximum d'Organisations Scoutes Nationales sur ce sujet.

## **3.2 Conférences régionales**

3.2.1 Nous voyons trois possibilités pour les OSN d'une Région de se réunir au cours de chaque triennat :

- Une conférence au cours de l'année précédant la Conférence Mondiale du Scoutisme, lors de laquelle se déroulent les élections au Comité régional (et l'élection de son président).
- Une réunion régionale (ou, comme dans le cas de la Corée, deux) au cours de la Conférence Mondiale du Scoutisme, pendant laquelle le Comité et le président élus entament leur mandat.

- Une conférence/un rassemblement au cours de l'année faisant suite à la Conférence mondiale (dans la lignée des sommets/symposiums existants).

3.2.2 Ces événements constitueraient des méthodes primordiales de communication : pour entendre les OSN et pour expliquer les politiques et activités de l'OMMS. L'examen du statut de ces événements régionaux sera important : il est évident que la Conférence au cours de laquelle les élections ont lieu devra être évoquée dans les détails dans la Constitution, avec une référence claire quant à ses pouvoirs et ses responsabilités (notamment sur les budgets). Les autres manifestations peuvent, peut-être, être considérées comme moins formelles.

### **3.3 Président**

3.3.1 Comme mentionné dans le document de discussion 3 – Fonctionnement, les fonctions du Président du Comité Mondial du Scoutisme devraient-elles être plus étendues, incluant notamment un rôle représentatif du Scoutisme mondial ainsi que la présidence lors des réunions ? Cela, ajouté à la possible modification de l'appellation "Chairman" à "President" en anglais, pourrait résulter en un partenariat puissant avec le Secrétaire Général.

### **3.4 Nombre de membres**

3.4.1 Le Comité Mondial du Scoutisme devrait-il continuer à avoir douze membres élus aux Conférences Mondiales du Scoutisme, en particulier en cas de changements des membres régionaux du Comité (voir ci-dessus), de sorte que le nombre de membres ne deviennent alors pas trop important pour assurer un travail efficace?

### **3.5 Amendements constitutionnels**

3.5.1 Les points suivants pourraient être ajoutés à l'Article XV :

- Le Président du Comité Mondial du Scoutisme ou un Vice-Président présidera aux réunions du Comité Mondial du Scoutisme.
- En cas d'urgence et en l'absence d'invitation de la part du Président, trois membres du Comité Mondial du Scoutisme pourront demander la tenue d'une réunion extraordinaire en fournissant un ordre du jour détaillé et une explication justifiant la convocation d'une telle réunion.

### **3.6 Jeunes Conseillers**

3.6.1 Le statut des Jeunes Conseillers pourrait être clarifié dans la Constitution (voir le document de discussion 2 – Représentation et Communication).

## **4. Entretien de bonnes relations avec la Fondation du Scoutisme mondial**

4.1 Tel qu'établi dans l'Acte de la Fondation (régissant les activités de la Fondation) à l'Article 2 : « Les objectifs sur lesquels repose la Fondation visent à développer le Mouvement Scout Mondial en procurant entre autres les moyens financiers nécessaires à ses actions ». Selon l'Article 8 de l'Acte : « Le Conseil de la Fondation est seul habilité à déterminer l'usage des fonds alloués à la Fondation, conformément aux dispositions du présent Acte ». Selon la Politique de Gouvernance d'Entreprise publiée par la Fondation, « le Conseil devrait établir des valeurs et des standards pour la Fondation conformes à l'esprit du Scoutisme, et garantir que ses obligations envers les donateurs et envers le Scoutisme soient comprises et respectées. Tous les directeurs doivent prendre des décisions de manière objective, dans l'unique intérêt de la Fondation ».

4.2 Considérant cet arrière-plan du but de la Fondation, devrait-il exister un lien particulier dans la Constitution entre l'OMMS et la Fondation – bien qu'il s'agisse, bien entendu, de deux organes totalement indépendants l'un de l'autre – vu que les objectifs pour lesquels la Fondation est établie sont d'aider à développer le Mouvement Scout Mondial ?

## **5. Fonctions du Comité Mondial du Scoutisme**

5.1.1 Les points suivants sont des adjonctions possibles à l'Article XIII – Fonctions – de la Constitution de l'OMMS :

- Coordonner les relations avec tous les organes de l'OMMS.
- Assurer la conformité à la Constitution et au Règlement Additionnel de l'OMMS par tous les organes.
- Garantir que les risques auxquels fait face l'OMMS, quelle qu'en soit la nature, soient correctement évalués et que des mesures adéquates de contrôle soient mises en œuvre (voir le document de discussion 3 – Fonctionnement).
- convoquer une session extraordinaire de la Conférence Mondiale du Scoutisme, conformément à l'Article XI, en cas d'urgence.
- Prendre en considération les plans et les stratégies relatifs à l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout et faire des propositions adéquates à la Conférence Mondiale du Scoutisme.
- Approuver l'achat/la location de tout bien immobilier à des fins d'usage ou d'occupation par l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout et garantir que le titre soit bien enregistré au nom de l'Association Bureau Mondial du Scoutisme (WSB Inc.).
- Procéder au suivi de l'exécution et de l'évaluation des programmes/activités du Bureau Mondial du Scoutisme.
- Recevoir annuellement des rapports audités de chaque Région.
- Travailler en relation avec la Fondation du Scoutisme Mondial et les Fondations du Scoutisme au niveau régional et en recevoir, au moins une fois par an, les plans et les stratégies.
- Approuver la création et superviser la gestion de tous les organes légaux créés au nom de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout et ceci à tous les niveaux.

5.1.2 Le contrôle de l'organisation de manifestations et de réunions scoutistes internationales et régionales (Article XVIII, paragraphe 6 de la Constitution) pourrait être supprimé des fonctions du Bureau Mondial du Scoutisme et inclus dans les fonctions du Comité Mondial du Scoutisme (Article XIII). Cela semble être un bon compromis.

5.1.3 Une annexe pourrait être ajoutée à la Constitution (ou bien, ce qui serait encore mieux, dans le dossier des politiques générales etc. auquel il est fait référence dans le document de discussion 3 – Fonctionnement) qui énoncerait en détail les principales questions opérationnelles que le Comité Mondial du Scoutisme devrait traiter.

5.1.4 La responsabilité incombant au Secrétaire Général de fournir des conseils quant à la procédure à suivre lors des réunions du Comité, devrait être clairement indiquée dans la Constitution comme étant l'une de ses fonctions (voir le document de discussion 3 – Fonctionnement).

5.1.5 Les deux fonctions suivantes, énoncées dans l'Article XIII, pourraient être ajoutées aux fonctions du Bureau Mondial du Scoutisme, étant donné qu'elles s'inscrivent davantage dans son rôle :

- Article XIII, paragraphe 2 : Promouvoir le Mouvement scout partout dans le monde au moyen de visites, d'échanges de correspondance, de stages de formation et autres activités appropriées.
- Article XIII, paragraphe 3 : Conseiller et aider les Organisations Membres en vue d'atteindre le but et de mettre en pratique les principes et la méthode du Scoutisme.

## **6. Association Bureau Mondial du Scoutisme (WSB Inc.) (voir le document de discussion 3 – Fonctionnement)**

6.1 L'Association Bureau Mondial du Scoutisme (WSB Inc.) est une association de droit suisse, qui a été créée afin de donner une personnalité juridique aux organes constitutionnels de l'OMMS et permettre à leurs actions d'avoir une validité légale en cas de besoin. Nos suggestions :

- La Constitution devrait inclure des références appropriées au WSB Inc.
- Le nom du WSB Inc. pourrait être modifié et devenir OMMS Inc., ou similaire, afin d'éviter toute confusion entre le Bureau Mondial du Scoutisme lui-même et l'Organisation mondiale dans son ensemble.

### **Groupe de Travail sur le Réexamen de la Gouvernance – Novembre 2009**

***Les commentaires sur ce document de discussion devront être envoyés avant le 31 janvier 2010 afin que les recommandations finales puissent être soumises à l'examen du Comité Mondial du Scoutisme en mars 2010.***

***Veillez envoyer vos commentaires:***

*Par courriel à : [grtf@scout.org](mailto:grtf@scout.org)*

***Par courrier postal à***

**Governance Review Task Force / Groupe de Travail sur le Réexamen de la Gouvernance**

**World Scout Bureau/Bureau Mondial du Scoutisme**

**Rue du Pré-Jérôme 5**

**P.O. Box 91**

**1211 Genève 4 Plainpalais**

**SUISSE**